

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20240206-dec_0012_2024-AU Date de télétransmission : 12/02/2024 Date de réception préfecture : 12/02/2024 Acte publié le 14.02.24

- 1. Commande publique
 - 1.1 Marché publics

Nº 12-2024

DECISION DU PRESIDENT

Annule et remplace la décision 9-2024.

Signature de la proposition financière de CIRIL pour la maintenance des logiciels Civil Net Finances et Civil Net RH allant du 1/01/2024 au 31/12/2024.

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance des logiciels Civil Net Finances et Civil Net RH est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société CIRIL, 49 avenue Albert Einstein, B.P 12074, VILLEURBANNE Cedex, d'un montant de 14194.13 € HT soit 17032.95 € TTC, répartit de la manière suivante 7097.065 € HT, soit 8516.475 € TTC pour le service financier et 7097.065 € HT, soit 8516.475 € TTC pour le service ressources humaines, pour la maintenance des logiciels civil Net Finance et Civil Net RH allant du 01/01/2024 au 31/12/2024. Le contrat sera tacitement renouvelé 3 fois, jusqu'au 31/12/2027. La durée potentielle du marché étant alors de 4 ans, le montant total potentiel étant alors de 56778.64 € HT, soit 68131.80 € TTC

Fait à Pont-Audemer, le 6 février 2024

Le Président

Francis COUREL